



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

communautés de communes

Question écrite n° 123272

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur le cas où le comité d'une communauté de communes élit un vice-président. Si l'une des communes membres estime que l'élection a été irrégulière, elle souhaiterait savoir si cette commune en tant que telle est recevable pour engager un recours devant le tribunal administratif.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123272

Rubrique : Coopération intercommunale

Ministère interrogé : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juin 2007, page 4702